



## 15ème législature

<b>Question N° : 14551</b>	<b>De M. Bruno Bilde ( Non inscrit - Pas-de-Calais )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt;fonction publique de l'État</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Propos tenus par le préfet du Pas-de-Calais</b>	<b>Analyse &gt; Propos tenus par le préfet du Pas-de-Calais.</b>
Question publiée au JO le : <b>27/11/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/04/2019</b> page : <b>3283</b>		

### Texte de la question

M. Bruno Bilde appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur des propos tenus par le préfet du Pas-de-Calais. À l'occasion d'une communication dans laquelle il dénonçait les violences commises à l'égard de manifestants tout à fait pacifiques à Hénin-Beaumont, M. Steeve Briois avait regretté l'usage de gaz lacrymogène sur des femmes et enfants. Il avait par ailleurs dénoncé la géométrie variable qui semblait s'appliquer dans les conflits sociaux, les groupes anarchistes bénéficiant d'une mansuétude toute particulière, et les campements illégaux de gens du voyage ne provoquant qu'une réaction faiblarde des services déconcentrés de l'État. Le préfet du Pas-de-Calais a réagi à cette publication en qualifiant les propos du maire d'Hénin-Beaumont de « pure démagogie ». Est-il normal qu'un haut fonctionnaire, certes ancien directeur de cabinet de ministre socialiste, soumis au devoir de neutralité, se permette de qualifier et juger les propos d'un maire issu du scrutin universel direct ? Il souhaiterait connaître son avis sur cette question.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement réaffirme toute sa confiance dans le préfet pour prendre les mesures appropriées au maintien de l'ordre public, ainsi qu'à la communication qu'il convient d'avoir s'agissant de leur mise en œuvre.